



DOSSIER D'INSCRIPTION

LES RECREACTIVES - Animations multi-sports

- PERIODE TENNIS & CAMPS DE VACANCES -

PARENTS	Nom & Prénom	Profession
Père :		
Mère :		

Adresse :	Téléphones utiles :
	1.
	2.
	3.
	4.
e-mail de contact :	

ENFANTS		INSCRIPTION
Nom / Prénom	Date de Naissance	☐ Camps de Vacances
1.		☐ Ecole de Tennis
2.		☐ Lugrin
3.		☐ St Paul
		☐ St Gingolph

CAMPS DE VACANCES

Dates choisies : au

TRANSPORTS (lieu de navette / uniquement pour les camps)	
Prise en charge	Dépose retour
☐ Intermarché de Lugrin	☐ Intermarché de Lugrin
☐ Mairie de St Paul	☐ Mairie de St Paul
☐ Petit Casino St Gingolph	☐ Petit Casino St Gingolph
Sur demande, selon destination	Sur demande, selon destination

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LES RECREACTIVES ?
☐ Par la presse.
☐ Par un forum, un salon, une bourse aux skis...
☐ Par une relation qui a déjà eu affaire à nos services.
☐ Par le bouche à oreille.
☐ Par nos brochures, nos flyers...
☐ Par internet.
☐ Autres :

BON POUR ACCORD ! (Date & Signature d'un des parents) :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je, soussigné(e)....., déclare dégager la société LES RECREACTIVES, de toute responsabilité en cas d'accident, de quelque nature que ce soit ou dommages, sans aucune exception ni réserve causés par mon enfant ou autrui envers mon enfant, lors des sorties d'animation sportives proposés.

Je reconnais avoir pris connaissance des consignes relatives à l'encadrement des jeunes auprès de la société LES RECREACTIVES, ainsi que concernant la sécurité des groupes pour les activités organisées dans l'enceinte des sorties d'animations proposées, et m'engage à les respecter.

En cas de dégradations de matériel provoquées par mon enfant ou envers mon enfant, j'en assumerai les frais financiers correspondants et déchargerai la société LES RECREACTIVES de tous dédommagements.

Fait à : Le :

SIGNATURE :

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT

Je, soussigné(e)....., autorise mon fils, ma fille à effectuer les trajets menant aux sorties d'animations proposées par la société LES RECREACTIVES, dans les véhicules personnels mis à disposition par les accompagnants de ces mêmes sorties.

Fait à : Le :

SIGNATURE :

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES D'URGENCE

Je, soussigné(e)....., autorise les encadrants agissant lors des sorties d'animations proposées par la société LES RECREACTIVES, à faire appel aux services de secours, ainsi qu'aux servs médicaux d'urgence dans le cas où cela s'avèrera utile pour mon fils, ma fille

Une fois la prise en charge effectuée, les encadrants agissant pour le compte de la société LES RECREACTIVES, devront prévenir les parents ou responsables de l'enfant pour que ceux-ci prennent la suite du suivi de la situation et se mettent en rapport avec les services hospitaliers et médicaux.

En aucun cas, les encadrants agissant pour le compte de la société LES RECREACTIVES ne pourront être poursuivis pour manquement, dans le cadre de cette démarche.

Fait à : Le :

SIGNATURE :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »